

Séance du :

01/04/2022

Date de la convocation :
25 mars 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY**

N° de la délibération 2022 _ 17	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt deux et le premier avril 22 à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-
José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette et LUCAS Aurore.

Absents excusés : M. TROIN François a donné procuration à M. CAMOIN Yves

Secrétaire de séance : BAIN Chantal

OBJET : Budget de la Station de Distribution Automatique de Carburant :
- Adoption du compte de gestion du receveur - Exercice 2021

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L 2343-1 et 2.
et R.2343.1 à R 2343.10,

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à
l'exercice 2021 a été réalisée par le receveur en poste à COMPS, et que le compte de gestion établi par
ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

- Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de
gestion du receveur,

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal**
par 09 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Adopte** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à
celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 05 AVR. 2022
et publication le: 05 AVR. 2022
Le Maire
A. BARALE

Le Maire
A. BARALE

